

Bref résumé des mesures prises pour les camps de l'Unité Saint-Charles

Depuis le 22 mai, après des mois de confinement, partir en camp est autorisé. Une décision gouvernementale avec des conditions bien particulières.

Bien évidemment, au vu des conditions et du contexte actuel, la question de la participation au camp se pose. En tant que parents, vous êtes les mieux placés pour y répondre et prendre une décision avisée, garantissant le bien-être de votre ou vos enfant(s). Vous retrouverez toutes les informations sur notre site : <https://saint-charles.be/news/camps-2020-partir-en-bulle/>

Notre priorité étant le bien-être et la sécurité des scouts qui nous sont confiés, cette décision n'a pas été prise à la légère. Sachez dès lors que les camps qui s'annoncent ne seront pas ordinaires : des mesures seront mises en place pour répondre aux conditions fixées par le gouvernement et garantir les conditions sanitaires adaptées à la réalité de nos camps. Ces mesures tiennent compte des infrastructures, des activités habituellement proposées mais aussi des particularités de chaque section.

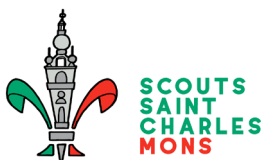
CONDITIONS DE PARTICIPATION

Si votre enfant présente des symptômes un peu avant le camp ou le jour du départ, il ne pourra y prendre part.

S'il fait partie d'un groupe à risque, il ne pourra participer au camp qu'avec l'accord de ses parents s'il a moins de 18 ans, l'avis du médecin, et à condition que la dispense des soins soit clairement expliquée.

Une fiche de santé adaptée et une autorisation parentale spécifique vous seront transmises. Il est donc important de bien les compléter nous vous les mettrons en ligne dès que possible.

En cas de question : [contactez les sections](#) ou directement l'unité : unite@saint-charles.be



1. MESURES ORGANISATIONNELLES : LA BULLE

Chaque camp sera une bulle hermétique vis-à-vis de l'extérieur. Cette bulle ne doit pas dépasser 50 personnes, animateurs et intendants compris. Elle ne devra pas être en contact avec l'extérieur, sauf raison impérieuse (courses, visite chez le médecin...).

À l'intérieur de la bulle, certaines mesures sont assouplies. Ainsi, le port du masque et la distanciation sociale ne sont pas nécessaires (même si les contacts intenses restent à éviter, surtout dans les camps des branches ados). Il sera donc possible de jouer, manger à table ou dormir en tente comme les autres années.

Pour chaque bulle, un registre de présence ainsi qu'un enregistrement précis des contacts extérieurs seront effectués

2. ARRIVÉE ET DÉPART DES ENFANTS

Où que vous déposiez votre enfant (gare, départ du car, camp), un « kiss and drive » sera organisé.

Afin de respecter la règle de la bulle aucune visite des lieux et des bâtiments de camps ne sera autorisée.

Un covoiturage peut être mis en place, mais avec des mesures spécifiques :

- Un seul adulte extérieur à la bulle par voiture (le conducteur) ;
- Le conducteur ne doit présenter aucun symptôme lié au covid-19 (et n'en n'aura pas présenté dans les 5 jours qui précèdent le trajet) ;
- Le conducteur portera un masque durant toute la durée du trajet, ainsi que les + de 12 ans ;
- Les surcharges de voiture seront évitées (éviter de remplir la voiture à sa capacité maximale).

Il est également possible que le trajet se fasse par l'intermédiaire d'une société d'autocars ou en transports en commun si les règles en vigueur sont respectées.

3. RÈGLES D'HYGIÈNE RENFORCÉES

Voici les lignes de conduite que tous les participants au camp devront respecter :

- Le lavage des mains est obligatoire avant et après chaque activité, chaque repas et chaque passage aux toilettes ;
- Les locaux et les tentes doivent être aérés régulièrement ;
- L'eau courante sur le camp n'est pas obligatoire, mais souhaitable ; les animateurs mettront en place des mesures spécifiques pour le nettoyage du matériel, des lieux, les douches et évidemment le lavage des mains.

- Les gestes barrières doivent être respectés et il faut utiliser des mouchoirs à usage unique. Des poubelles fermées seront prévues ;
- Lors des activités, les contacts entre participants ne sont pas interdits, mais on évitera les contacts au niveau du visage et les contacts intenses ;
- En dehors de la bulle, toute personne de plus de 12 ans devra porter un masque et se tenir à 1,5 m des personnes ne faisant pas partie de la bulle ;
- Lors de la dispense de soins, le soignant veillera à porter un masque.

4. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES ET CONTACTS HORS BULLE

De manière générale, les activités de la section doivent se dérouler autant que possible en plein air, et sur le lieu de camp, pour éviter au maximum les risques de contacts extérieurs à la bulle. Les visites sont interdites (pas de journée des parents, pas de visites diverses et variées, une exception autorisée pour l'équipe d'unité).

5. PROCÉDURE D'URGENCE

En cas d'apparition de symptômes liés au covid-19, une procédure précise est communiquée aux animateurs. Les bénévoles de Scout Assistance seront spécifiquement formés à la situation afin de soutenir les animateurs au mieux.

Le Staff d'Unité 2019-2021.